

**MAIRIE DE GARGAS**

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70  
 e-mail : [info@gargas.fr](mailto:info@gargas.fr)  
[www.gargas.fr](http://www.gargas.fr)

**Arrêté portant occupation temporaire du domaine public pour un stage de cyclo-cross**

Le Maire de la commune de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L2212-1 et 2212-2

Vu le Code Rural,

Vu la demande du Vélo Club Apt, représenté par M. CAVELIER Bruno, 9 impasse de la calandre 84400 APT en vue d'occuper provisoirement le domaine public (espace à côté du city stade, lieu-dit les Serres, Section A n°1220) pour un stage de cyclo-cross,

Vu le décret n° 64.262 du 14.03.1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies,

**ARRETE**

**Article 1** : Le déclarant est autorisé à occuper provisoirement le domaine public (espace à côté du city stade, lieu-dit les Serres, Section A n°1220) pour un stage de cyclo-cross, à charge pour lui de rétablir les lieux en leur état initial.

**Article 2** : Le présent arrêté sera applicable le samedi 13 septembre 2025 de 14h à 17h, et le dimanche 14 septembre 2025 de 9h à 12h.

**Article 3** : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée de 2 mois et sur les lieux pendant la manifestation.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 7** : Le Directeur Général des Services, le Maire de Gargas, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. CAVELIER Bruno.

Le 05/09/2025

Le Maire  
 Bruno VIGNE-ULMIER



A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruno Vigne-Ulmiér", is written over the stamp and the date.